

ACTUS

- Réseau des territoires
- Formation
- Forêt des collectivités
- Bois énergie
- Bois construction
- Montagne
- Multifonctionnalité

ZOOM

Importante avancée dans la maîtrise du foncier : la signature du partenariat entre les Communes forestières de Rhône-Alpes et la Safer Rhône-Alpes

Nombre de rapports soulignent depuis plusieurs décennies la nécessité de récolter plus de bois dans les forêts françaises. Le dernier en date, d'avril 2015, évoque un « extrême morcellement » de la propriété comme principal facteur de sous-exploitation des forêts privées. En affirmant le rôle d'aménageur du territoire des élus, la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, offre de nouveaux moyens d'action pour valoriser durablement des parcelles forestières non gérées. L'union régionale des associations départementales de Communes forestières de Rhône-Alpes, et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Rhône-Alpes (Safer) ont décidé d'une action commune pour concrétiser rapidement l'application de ce nouveau cadre législatif, et amener par la même, une contribution à la réduction du morcellement forestier. La signature de convention de partenariat du 3 juin, entre les Communes forestières et la Safer, constitue une avancée importante dans la maîtrise du foncier par les collectivités.

actus

Restitution du PAT dans le territoire du Haut-Bugey

Un travail collaboratif au secours des pistes forestières

Mieux administrer les forêts : une pochette didactique conçue pour les élus du Massif du Bugey

agenda

8 09

Vente publique d'automne | Espace André Malraux -14h

Nantua - 01



Après la présentation des structures, du rôle de chacun des partenaires par leurs présidents, Gilles Flandin pour la Safer Rhône-Alpes, Roger Villien pour les Communes forestières de Rhône Alpes, et de l'enjeu de ce rapprochement, l'intervention d'Alain Féougier, président des Communes forestières d'Ardèche a rappelé l'implication du département dans l'avancée de cet accord.

L'Ardèche est à ce titre un département précurseur sur l'action foncière en Rhône-Alpes avec la signature, le 11 juillet 2014, d'une convention départementale entre les Cofor 07 et la Safer, en amont des avancées législatives de la Loi d'avenir pour

l'agriculture, l'alimentation et la forêt fixant trois objectifs majeurs : organiser des formations pour les élus (la première a eu lieu le 16 décembre 2014), réaliser des opérations de mobilisation foncière sur des sites à enjeux, appuyer les collectivités en matière de stratégie foncière.

Les Communes forestières de Rhône-Alpes ont positionné l'inscription de ce projet dans l'AMI Dynamic Bois de l'ADEME, permettant de valoriser des parcelles forestières actuellement non gérées. Au côté des Communes forestières, pas moins de 20 partenaires, comme COFORET, ONF, Safer, FCBA, ou des partenaires économiques, construisent ensemble une réponse à Dynamic Bois pour la mi-août, dont la force de propos reste cependant orientée vers la nécessité de travailler main dans la main avec les propriétaires privés pour lutter contre le morcellement du foncier. Cette action foncière est proposée sur 4 territoires pilotes : PNR des Monts d'Ardèche, Communauté de communes du Grévisaudan, PNR de Chartreuse, et Communauté de communes du Trièves.

Henri Battie, président de COFORET, Gérard Leras, conseiller régional délégué au foncier, se réjouissent d'un tel accord, évoquant respectivement la nécessité d'avoir un partenariat entre le public et le privé, pour travailler sur les questions de morcellement du foncier forestier, et d'intervenir aussi sur les parcelles sylvopastorales, qui ne sont ni des champs, ni des parcelles forestières. Mathilde Massias, chef du service de la forêt, du bois et des énergies de la DRAAF Rhône-Alpes, pose quant à elle la question du rôle du préfet dans la procédure des biens vacants sans maître – une liste doit être communiquée aux communes au plus tard le 1er juin de chaque année – précisant que le SERFOBE va apporter son concours pour trouver une solution technique permettant de réaliser ces listes.

Une offre de service pour répondre aux besoins des collectivités et concrétiser leurs projets

Le partenariat entre les Communes forestières et la Safer prévoit tout d'abord des opérations générales de sensibilisation et de formation à destination des élus sur les nouveaux outils à leur disposition :

- un droit de préemption est créé au profit des communes sur les propriétés boisées de moins de 4 ha contigües à une forêt communale,
- les communes bénéficient d'un droit de préférence sur les propriétés boisées de moins de 4 ha vendues sur le territoire communal, même lorsqu'elles ne sont pas propriétaires,
- la procédure des biens vacants et sans maître a été révisée pour permettre aux communes d'appréhender et mettre en valeur les biens fonciers non bâtis sans propriétaire.



Ce partenariat prévoit également que les collectivités disposent d'un accès privilégié à la veille foncière (suivi des déclarations d'intention d'aliéner Safer) en ligne sur le [site de la Safer](#) pour une meilleure connaissance et un meilleur suivi des transactions foncières sur leurs territoires.

Mais il est avant tout opérationnel et vise l'action foncière par de la co-construction de projets dans les territoires, avec les élus locaux et les acteurs de la filière :

- restructuration de massifs forestiers publics ou privés,
- maîtrise foncière pour des projets de desserte ou de zones à enjeux environnementaux,
- accroissement de la surface de forêts gérées, etc.

Epaulées par l'association des Communes forestières, les collectivités trouveront dans la Safer un opérateur à même de les accompagner dans les différentes phases de l'élaboration et de la réalisation de leurs projets : définition des objectifs poursuivis, choix d'une stratégie et des outils à mobiliser, analyse de la faisabilité foncière dans le contexte local, négociation, mise en œuvre de procédures (droits de préemption et de préférence, biens vacants et sans maître), etc.

Dès 2015, les communes pourront bénéficier de cycles de formation sur le foncier, de l'accès privilégié à la veille foncière, et d'un accompagnement stratégique et technique pour la réalisation de leurs projets.

[Télécharger](#) la plaquette de présentation du partenariat Communes forestières | Safer.

ACTUS | forêt des collectivités

Restitution du PAT dans le territoire du Haut-Bugey

Afin d’obtenir une vision actuelle et prospective des besoins en bois, de la ressource disponible et des solutions logistiques à développer, le territoire du Haut-Bugey a décidé de se lancer, en 2013, dans la mise en œuvre d’un plan d’approvisionnement territorial (PAT), avec le soutien technique de l’association des Communes forestières. Les résultats de cette étude ont été présentés le 21 avril 2015 à la salle des fêtes de Maillat.

La démarche PAT sur le territoire du Haut-Bugey a réuni les élus du territoire, les acteurs de la filière bois locale, la société civile et les différents financeurs. Le PAT étant avant tout un outil d’aide à la décision théorique, il a permis d’offrir aux acteurs locaux des axes d’actions pour impulser le développement de la filière bois énergie locale.

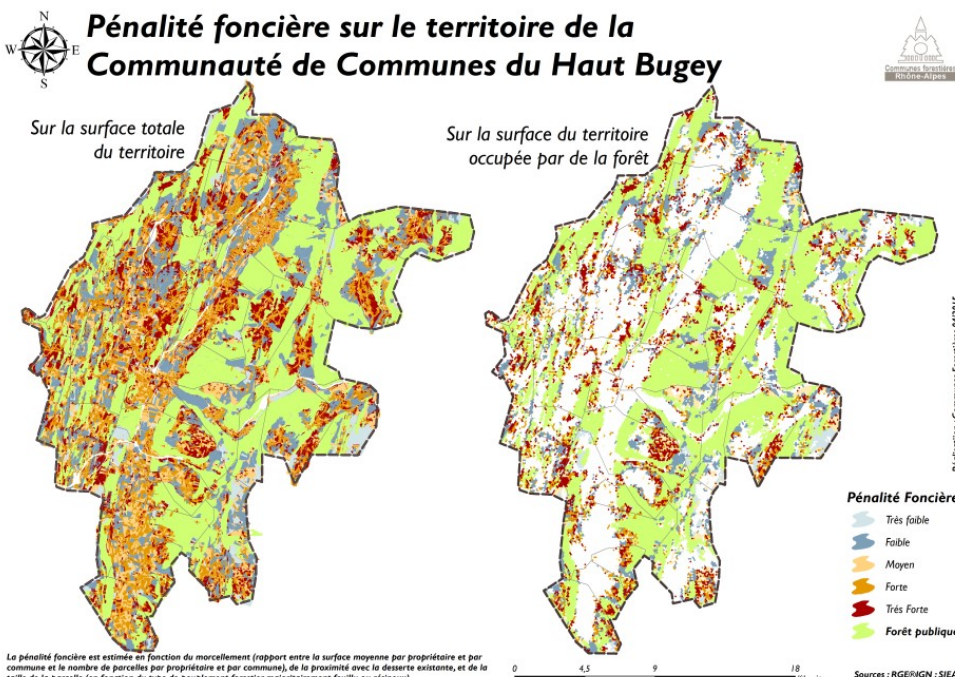
Suite aux concertations locales, la modélisation s’est faite autour de deux scénarios sylvicoles :

- un scénario qualifié de « tendanciel » dans la mesure où les itinéraires sylvicoles appliqués correspondent à ceux pratiqués actuellement,
- un scénario « intensif » avec une surface convertie en futaie régulière résineuse par replantation massive après coupe rase plus importante.

Ce plan d’approvisionnement territorial est l’un des premiers à avoir intégré les questions de morcellement du foncier dans les forêts privées. Pour cela, un travail basé sur le calcul d’une pénalité foncière par maille a été réalisé en intégrant des données liées au nombre de propriétaires, à la superficie et à la forme des parcelles. Les résultats, visibles sur la carte ci-dessous, permettent de cibler des massifs pour lesquels une action peut être menée en limitant les freins concernant le foncier.

Suite à la présentation, les principales observations ont concerné :

- les coûts d’exploitation affichés dans les résultats qui semblent faibles au regard de la réalité constatée,
- la dynamique de l’activité essentiellement rattachée aux industries de première transformation et à la consommation du réseau de chaleur d’Oyonnax. A la suite du PAT, et dans le cadre de l’élaboration du Plan Climat Energie Territorial et du SCOT, une stratégie politique locale se met en place,
- la possibilité de développer des chaufferies communales de petite ou moyenne taille, à la mesure de la ressource localement disponible.



En clôture de cette réunion, l’exercice proposant au public de définir trois actions prioritaires à mener pour valoriser les travaux du PAT, a mis en évidence :

- investir dans un/des outils de production locaux (plateforme bois énergie ou autres),
- augmenter les investissements pour la création, sous maîtrise d’ouvrage publique, d’infrastructures permettant d’optimiser la récolte de bois (desserte, place de dépôt...),
- augmenter l’enveloppe allouée au soutien des travaux forestiers (y compris les plantations).

Le support de la présentation exposée lors de cette réunion est [disponible ici](#).

Un travail collaboratif au secours des pistes forestières

Pour permettre la réalisation des travaux et des coupes de bois dans de bonnes conditions, il est nécessaire que chaque commune dispose d'un réseau de routes et pistes forestières entretenu. Mais il arrive parfois que les maires soient confrontés aux problèmes de remise en état des voiries après les travaux d'exploitation. Pour favoriser de meilleures relations entre élus et exploitants, l'association des Communes forestières de l'Ain et les chartes forestières du Massif du Bugey ont organisé une soirée de sensibilisation le 16 avril 2015 à Cormaranche-en-Bugey.



Depuis plusieurs années, les élus du Bugey consentent à d'importants investissements pour développer la desserte forestière permettant de mobiliser davantage de bois sur leur commune. Cependant, suite aux exploitations, des problèmes de remise en état des chemins forestiers apparaissent et laissent les élus devant le fait accompli. La soirée de sensibilisation avait pour objectif de présenter aux élus des communes forestières des solutions reposant avant tout sur une meilleure connaissance des obligations et contraintes de chacun. Cette réunion a été animée par Lucile Forestier, animatrice des chartes forestières du Massif du Bugey, et Damien Blondiaux, chargé de mission aux Communes forestières de l'Ain, avec la présence, pour un appui juridique, de Patrice Roustide du département juridique de l'ONF.

Cette soirée s'est décomposée en trois parties : un rappel sur les généralités et les statuts propres aux voiries forestières, puis un retour rapide sur la législation en matière de transport de bois, avant de conclure par des exemples de dispositifs mis en œuvre dans d'autres territoires sur trois thématiques principales : l'entretien et la remise en état des dessertes, la gestion des usages partagés et la création de desserte.

Très constructifs les échanges ont posé les bases d'un travail collaboratif mettant en lumière les difficultés inhérentes à la profession d'entrepreneur de travaux forestiers (ETF). Un autre point fort fut la présentation de l'exemple du Pays de Guéret, où élus et exploitants travaillent en synergies pour améliorer l'entretien des voiries forestières communales. Il ressort assez unanimement que le principal souhait des élus est d'être informé de l'ouverture d'un chantier forestier sur leur commune.

Pour rappel, la législation actuelle distingue deux cas pour lesquels il est obligatoire de déclarer un chantier auprès de la commune :

- si le chantier se trouve en espace boisé classé, l'ensemble des coupes réalisées en forêt privée ne présentant pas de garantie de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS) [Article L130-1 du Code de l'Urbanisme],
- dès lors que le chantier dépasse 500 m³ ou 4 hectares, l'exploitant est tenu aussi d'en informer l'inspection du travail [Articles L718-9 du Code rural et R324-10 du Code du travail].

En ce qui concerne cette seconde disposition, plusieurs communes du Bugey ont pris des arrêtés visant à abaisser les seuils afin d'avoir une vision précise de l'ouverture d'un chantier sur leur commune.

Pour plus d'informations, contacter **Damien Blondiaux**

04 79 60 49 06 | 06 46 41 45 18

damien.blondiaux@communesforestieres.org

ACTUS | formation

Mieux administrer les forêts : une pochette didactique conçue pour les élus du Massif du Bugey



Les chartes forestières du Massif du Bugey couvrent 151 communes et les deux tiers de la surface boisée du département de l'Ain. A la faveur d'une expérience de trois ans, l'animatrice des chartes a pu cibler des besoins d'information sur des sujets ou des dispositifs liés à la forêt, au bois et à son utilisation. Une pochette de neuf fiches a été constituée, apportant des réponses concrètes pour administrer au mieux la forêt. Destiné prioritairement aux élus et aux partenaires, cet outil didactique précieux sera par la suite largement diffusé. L'ambition à terme est de fournir un véritable vade-mecum de la forêt pour optimiser sa gestion.

En premier lieu, les principaux besoins d'informations se sont concentrés sur neuf thématiques :

[Les chartes forestières du Massif du Bugey](#) : définition et actions des chartes forestières de territoire.

Cette fiche rappelle également les trois principaux objectifs des chartes : optimiser les facteurs de production de la forêt, mieux valoriser les produits bois du territoire et renforcer les fonctions « aménitaires » de l'espace forestier.

[Le fonds local de replantation](#) : fonctionnement du dispositif mis en place par le livre blanc du conseil départemental de l'Ain afin de construire une ressource forestière pour l'avenir, en aidant les propriétaires forestiers à réaliser, notamment des travaux de reboisement.

[La circulation en forêt](#) : retour sur les différents statuts des voiries et les réglementations régissant l'utilisation par les professionnels du bois et dans le cadre des activités de loisirs.

[L'acquisition de foncier par les communes](#) : le maire en tant qu'aménageur du territoire peut contribuer à la réduction du morcellement du foncier en augmentant le patrimoine forestier de sa commune.

[Les biens vacants et sans maître](#) : la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 a offert de nouveaux moyens d'actions aux maires dans le but de valoriser ces parcelles non gérées actuellement.

[La commune et le propriétaire forestier](#) : lois et dispositifs en place pour aider à la restructuration foncière.

[Le bois énergie et le développement de chaufferies collectives publiques](#) : les chaufferies bois dans le Massif du Bugey et les atouts du développement d'un approvisionnement local en utilisant la ressource forestière locale.

[L'utilisation du bois local sur un marché public](#) : la démarche pour recourir au bois local dans un marché public.

[L'ASLGF « Les Sylviculteurs du Bugey »](#) : présentation de l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière qui organise la concertation entre les propriétaires privés pour une meilleure gestion de la forêt. Cette association compte près de 200 propriétaires forestiers privés, pour une surface boisée de 3 000 hectares.

Pour plus d'informations ou se procurer la pochette didactique, contacter

Lucile Forestier, animatrice des chartes forestières du Massif du Bugey

07 86 15 43 23 | animationcftbugey@paysdubugey.fr

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ardèche

La construction en bois local au cœur des préoccupations des élus ardéchois : retour d'un voyage d'étude

Les projets de construction bois en circuit court avec utilisation de la ressource locale deviennent, pour grand nombre de communes, des pistes tangibles et significatives de développement économique mobilisant de nombreux emplois locaux. En comprendre les enjeux pour la filière et le territoire, ou les facteurs de réussite, tel était l'objet du voyage d'étude inscrit dans le cycle de formation 2015, entrepris en juin dernier par une délégation ardéchoise composée d'élus, de propriétaires forestiers, d'architectes, d'association et d'institutionnels. [Lire la suite](#)

Ventes de bois : la marche à suivre

Dans la lettre du Vinobre du mois de juin, les administrés pourront trouver un communiqué co-écrit par les COFOR 07, le CRPF Rhône-Alpes et la CCV expliquant la marche à suivre lors d'une vente de bois. [Lire la suite](#)

Résultats des ventes de bois ONF 07-26

Les ventes de bois connaissent d'une fois à l'autre des variations substantielles qu'il est nécessaire d'analyser, de comprendre. Si les contraintes de l'activité scierie et ses aléas en sont une des principales raisons, la frilosité du marché de l'immobilier n'en est pas moins responsable. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Un plan d'approvisionnement territorial dans le Diois

La communauté de communes du Diois, qui regroupe 52 communes et dont la surface forestière couvre plus de 50% de son territoire réfléchit à l'opportunité de réaliser un plan d'approvisionnement territorial, avec le soutien de l'association des Communes forestières. Le projet a pour objet de faire un état des lieux de la ressource forestière disponible sur le territoire, et des conditions pour sa mobilisation. Il est soutenu par le conseil départemental. [Lire la suite](#)

Le SIVU du Bagnol joue le jeu du bois des forêts drômoises pour la construction de son espace d'animation

La future salle d'animation intercommunale fait appel à la ressource locale, certifiée Bois des Alpes, tout comme à l'expertise des entreprises drômoises et voisines pour offrir aux usagers un bel espace en bois, respectant le site naturel et le caractère rural du patrimoine environnant. [Lire la suite](#)

Des acteurs drômois remarquables à l'assemblée générale de Bois des Alpes

Le 9 juillet, se tenait l'assemblée générale de Bois des Alpes au col du Lautaret, aux confins de l'Isère et des Hautes Alpes. Chefs d'entreprises, enseignants, élus, acteurs économiques, architectes, scientifiques..., s'étaient donné rendez-vous pour former une cordée de femmes et d'hommes portée par la thématique : « la valorisation de la ressource locale bois est l'affaire de tous ». La Drôme a tenu son rang. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Un bilan positif de la 14^e édition de la fête de la forêt de montagne

La fête de la forêt de montagne est un rendez-vous incontournable du monde forestier du département de l'Isère. Organisé tous les deux ans, cet événement s'est tenu cette année les 12, 13 et 14 juin 2015 sur la commune de Lans-en-Vercors. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Rhône-Alpes

AAP, un appel à projets investissements d'avenir, en faveur d'une meilleure performance énergétique des bâtiments

Afin de contribuer à l'objectif fixé par le gouvernement de rénover 500 000 logements et d'en construire 500 000 par an d'ici 2017, tout en répondant à la nécessité de performances énergétiques, des innovations technologiques et organisationnelles sont à prévoir. Les freins sont encore nombreux et des solutions tant techniques que financières doivent être imaginées. Souhaitant sous-tendre cette dynamique, l'ADEME a lancé en 2014, l'appel à projets investissements d'avenir « Méthodes industrielles pour la rénovation et la construction de bâtiments ». Une véritable opportunité pour le développement des filières courtes dans le domaine du bois construction ! [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

Assemblée générale de l'association des Communes forestières de Savoie

Près de 60 élus étaient présents à l'assemblée générale de l'association des Communes forestières de Savoie qui s'est déroulée à St-Pierre-d'Albigny, samedi 30 mai 2015. L'occasion de dresser le bilan de l'année 2014, d'examiner les actions et les projets porteurs de développement. [Lire la suite](#)

Les ventes de bois en Savoie [Lire la suite](#)

Une réunion « scolytes, chablis... bois énergie » sur le territoire d'Arlyère

Suite à la recrudescence des attaques de scolytes sur les forêts du territoire et aux épisodes neigeux importants de l'hiver 2014/2015 qui ont généré de la casse en forêt et des volumes importants de bois de chablis, phénomènes propices à la propagation des scolytes, le territoire a invité début juin, à la mairie d'Albertville, l'ensemble des maires d'Arlyère et leurs adjoints en charge de la filière bois et/ou des chaufferies bois, les partenaires acteurs de la mobilisation du bois énergie local, les référents scolytes du territoire Arlyère. [Lire la suite](#)

Composition du conseil d'administration de l'association des Communes forestières de Savoie [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Haute-Savoie

Les élus de Haute-Savoie bénéficient de la formation « Elus, forêt, bois : les essentiels pour agir »

De part l'aspect multifonctionnel de la forêt et des enjeux qu'elle suscite, les élus, en tant que propriétaires forestiers, sont amenés à prendre de nombreuses décisions dont le champ et l'importance ne cesse de croître. Pour leur apporter appui et conseils, le réseau des Communes forestières a ouvert une formation spécifique délivrant les clés de la gestion durable de leur forêt. [Lire la suite](#)

Les ventes de bois en Haute-Savoie [Lire la suite](#)

Composition du conseil d'administration de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie | Haute-Savoie

Création d'un comité scolytes Pays de Savoie

C'est dans le but d'enclencher une offensive face à la montée en puissance des attaques de scolytes sur les forêts des départements savoyards depuis plus d'une année, favorisée par des conditions climatiques propices à leur propagation, qu'un comité scolytes a été activé à l'échelle des deux Savoie. [Lire la suite](#)

Signature de la convention entre Bois des Alpes et Bois Qualité Savoie

Une convention de partenariat entre les deux associations a été signée le 3 juillet dernier au Pôle Excellence Bois, lors de l'assemblée générale de l'association BQS, au cours de laquelle Anthony Bétémps, de la scierie éponyme, a été élu président. [Lire la suite](#)

Association des Communes forestières de l'Ain

Mairie de Nantua | 17, rue de l'Hôtel de Ville
01130 NANTUA

Tel : 06 12 48 06 71 | Fax : 09 72 27 14 22
ain@communesforestieres.org

Chargé de mission : Damien BLONDIAUX
06 46 41 45 18

damien.blondiaux@communesforestieres.org

Président : Jacques DEPARNAY

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n E u r o p é e n n e